VILLE DE MARSEILLE
PRESSE

DOSSIER DE PRESSE

PARIS 2024

PARIS 2024
JEUX PARALYMPIQUES

VILLE DE MARSEILLE
www.marseille.fr
SITE HÔTE

RENTREE SCOLAIRE 2018/2019

Lundi 3 septembre 2018

8h30
Ecole primaire publique Mazargues Beauchêne

9h30
Ecole privée Sainte-Marguerite

Nous sommes Marseille

mail : presse@marseille.fr
tél. : 04 91 14 64 63 - fax : 04 91 14 65 07
portable : 06 32 28 93 71
54, rue Caisserie - 13002 Marseille
espace presse en ligne : www.marseille.fr

VILLE DE MARSEILLE
www.marseille.fr

SOMMAIRE

Introduction La rentrée scolaire 2018-2019	p.3
La nouvelle organisation des temps scolaire et périscolaire	p.4
L'espace en ligne superminot.marseille.fr	p.5-6
La poursuite des dédoublements des classes	p.7
La restauration scolaire	p.8-9
Le Plan Ecole d'Avenir	p.10
Les travaux dans les écoles	p.11-12
L'école numérique	p.13
Les chiffres de la rentrée	p.14
Les écoles choisies pour la rentrée	p.15
Contact presse	p. 16

mail : presse@marseille.fr
tél. : 04 91 14 64 63 - fax : 04 91 14 65 07
portable : 06 32 28 93 71
54, rue Caisserie - 13002 Marseille
espace presse en ligne : www.marseille.fr

Cette année, près de 77 000 petits Marseillais seront accueillis dans les 444 écoles communales, soit 217 maternelles, 203 élémentaires et 24 primaires. Malgré l'ouverture de nouvelles écoles, le nombre d'établissements scolaires municipaux reste constant du fait de fusions administratives décidées par l'Inspection Académique.

Par ailleurs, **13 575** élèves sont accueillis dans les **56** écoles privées, sous contrat d'association subventionnées par la Ville.

L'éducation et le bien-être de l'enfant sont des priorités de l'action municipale. Malgré un contexte financier contraint, l'action éducative représente le premier budget de notre collectivité avec **231 millions d'euros votés pour l'année 2018**.

Cette rentrée scolaire est marquée par de nombreuses nouveautés, notamment le retour à la semaine des 4 jours, l'organisation des temps d'accueils périscolaires, le lancement d'un espace en ligne superminot.marseille.fr pour faciliter les démarches des familles ainsi qu'un nouveau contrat de Délégation de Service Public de la restauration scolaire. Par ailleurs, la Ville poursuit le dédoublement des classes de CP et CE1 en REP + et CP en REP.

Parallèlement, la Ville de Marseille réaffirme son engagement en faveur de la modernisation et de l'extension du patrimoine scolaire, avec un budget pour 2018 de plus de **40 millions** d'euros, afin d'offrir aux élèves des conditions optimales d'accueil et d'apprentissage.

A ce titre, le Plan Ecole d'Avenir adopté par le Conseil Municipal en octobre 2017 constitue un investissement sans précédent. En effet, parmi les **34** établissements concernés, **28** datant des années 70 seront reconstruits et **6 nouveaux groupes** scolaires seront créés d'ici 2025.

Pour cette rentrée, la nouvelle école primaire André Allar a été livrée. Cet établissement, situé au centre du projet d'écoquartier baptisé « smartseille » dans le 5 ème arrondissement, est composé de **3 classes** en maternelle et de **5 classes** en élémentaire.

mail : presse@marseille.fr
tél. : 04 91 14 64 63 - fax : 04 91 14 65 07
portable : 06 32 28 93 71
54, rue Caisserie - 13002 Marseille
espace presse en ligne : www.marseille.fr

La nouvelle organisation des temps scolaire et périscolaire

Durant l'année scolaire 2017/2018, la Ville de Marseille a engagé un travail de concertation avec la communauté éducative et a obtenu le vote, à une très large majorité, des conseils d'école en faveur du retour à la semaine de 4 jours.

Cette nouvelle organisation implique la fin des cours le mercredi matin et des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) du mardi et du jeudi après-midi. **Elle prévoit ainsi l'école les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.**

En outre, soucieuse de faciliter l'organisation familiale et professionnelle des parents, la Ville de Marseille offre un service d'accueil le matin et en fin d'après-midi dans les écoles maternelles et élémentaires.

Différents temps d'accueil périscolaire sont proposés les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Le temps d'accueil du matin de 7h30 à 8h30

L'accueil s'effectue **une heure avant le début des cours**, moyennant une **participation financière** selon les ressources des familles.

L'accueil durant la pause méridienne de 11H30 à 13H30

Il comprend un temps de restauration et des animations organisées 2 jours par semaine dans les écoles élémentaires.

Les activités méridiennes, développées par la Ville de Marseille, sont réservées aux enfants déjeunant à la cantine scolaire, qui s'y inscrivent volontairement.

Des animateurs diplômés sont affectés par école et proposent des activités éducatives et ludiques à dominante sportive et culturelle dans les locaux scolaires.

Ces animations sont gratuites.

L'animation du soir : de 16h30 à 18h00

L'animation du soir s'étend désormais de 16h30 à 18 heures soit une demi-heure supplémentaire d'accueil les lundis, mardis, jeudis et vendredis, après la fin des cours, moyennant une participation financière selon les ressources des familles.

Sont proposés aux enfants des ateliers éducatifs aux contenus variés et adaptés aux âges et à la taille du groupe et pouvant être **en lien avec le projet pédagogique de l'école.**

Les accueils du matin et du soir sont payants, suivant des **tarifs progressifs** qui vont de la gratuité à 2,50 euros à plein tarif pour le matin au lieu de 3€, comme l'année dernière.

mail : presse@marseille.fr
tél. : 04 91 14 64 63 - fax : 04 91 14 65 07
portable : 06 32 28 93 71
54, rue Caisserie - 13002 Marseille
espace presse en ligne : www.marseille.fr

Les animations du soir coûteront au maximum 3 €, comme précédemment mais avec une demi-heure supplémentaire. Un tarif progressif de 10 tranches au lieu de 3 l'an dernier sera appliqué en fonction du quotient familial.

Un effectif de 5 enfants ou plus est requis pour ouvrir un accueil du matin ou du soir. Les « garderies » déjà ouvertes en 2017/2018 sont maintenues.

Ces 3 accueils périscolaires sont assurés par des **associations titulaires des marchés publics.** Celles-ci ont la responsabilité de l'organisation des animations en tenant compte de l'articulation des différents temps de l'enfant.

Les études surveillées de 16h30 à 17h30

Ces études essentiellement en élémentaire **sont assurées par les enseignants volontaires.** Il s'agit d'un temps où l'élève peut effectuer un travail personnel.

Ce service, gratuit pour les familles, est entièrement à la charge financière de la Ville de Marseille.

Le Plan Mercredi

Concernant la journée du mercredi, le Ministère de l'Education a annoncé en juin dernier la création du "Plan Mercredi". **Ce label valorise les actions des communes et prévoit l'organisation d'activités sportives, culturelles et éducatives le mercredi.**

La Ville de Marseille n'a pas l'obligation de le mettre en place mais elle travaille à la **mise en oeuvre d'un nouveau Projet Educatif de Territoire (PEDT),** cadre du "Plan Mercredi", en concertation avec l'Inspection Académique, la Préfecture et la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône. Ce dispositif sera déployé de façon progressive tout au long de l'année scolaire.

Le dispositif d'Aide à la Réussite Scolaire : Les clubs "Coup de Pouce"

Depuis 1999, la Ville de Marseille s'est engagée pour la réussite scolaire des élèves marseillais avec « **Marseille Aide à la Réussite Scolaire (MARS)**». Les dispositifs Coup de Pouce sont mis en œuvre en partenariat avec l'Association Coup de Pouce et la Direction Académique, **dans les écoles situées en réseau d'éducation prioritaire.**

La municipalité entend ainsi accompagner les enfants le plus tôt possible dans leur scolarité, pour conforter les apprentissages au travers d'un processus éducatif, pédagogique et ludique s'orientant vers la découverte du plaisir de lire et d'écrire.

De novembre à juin, les élèves des classes de CP et de grande section de maternelle sont réunis dans l'école **3 soirs par semaine après la classe pendant 1h30.**

Durant l'année scolaire 2017/2018, 195 clubs Coup de Pouce ont accueilli 1000 enfants dans 92 écoles.

La qualité du dispositif Coup de Pouce est renforcée, l'encadrement étant dorénavant assuré **par un enseignant**.

mail : presse@marseille.fr
tél. : 04 91 14 64 63 - fax : 04 91 14 65 07
portable : 06 32 28 93 71
54, rue Caisserie - 13002 Marseille
espace presse en ligne : www.marseille.fr

L'espace en ligne superminot.marseille.fr

La Ville de Marseille poursuit la modernisation de son administration en ligne et met à la disposition des familles de nouveaux services sécurisés pour faciliter leur quotidien. Lancé en juin dernier, cet espace en ligne permet aux parents de se connecter sur le **nouveau site superminot.marseille.fr.**

Désormais, au travers de cet espace et via un code d'accès unique, ils peuvent effectuer **7 jours/7** depuis un ordinateur ou un smartphone les démarches suivantes :

- demande de place en crèche municipale et/ou associative,
- préinscription aux accueils périscolaires : garderie du matin (de 7h30 à 8h30) et/ou aux animations du soir (de 16h30 à 18h),
- préinscriptions scolaires (à venir),
- paiement en ligne sécurisé par carte bancaire et consultation des états de factures,
- consultation du menu des crèches et des cantines scolaires.

Ce nouvel outil s'inscrit dans le Plan Numérique, initié par la Municipalité, pour répondre aux enjeux de modernisation du service public et simplifier les démarches des familles.

Nous sommes Marseille
mail : presse@marseille.fr
tél. : 04 91 14 64 63 - fax : 04 91 14 65 07
portable : 06 32 28 93 71
54, rue Caisserie - 13002 Marseille
espace presse en ligne : www.marseille.fr
VILLE DE MARSEILLE www.marseille.fr

La poursuite des dédoublements des classes

La Ville de Marseille s'est mobilisée pour poursuivre **le dédoublement des classes de CP et CE1 en REP + et des CP en REP,** conformément aux décisions gouvernementales.

Pour l'année scolaire 2017/2018, 72 écoles en REP + étaient concernées par cette mesure. **84 % des CP ont été physiquement dédoublés.**

Le travail en étroit partenariat avec l'Inspection Académique a montré son efficacité l'année dernière. Aussi, **la Ville de Marseille, commune française avec le plus grand nombre d'écoles situées en réseau d'éducation prioritaire, a reconduit cette démarche.**

Trouver des locaux supplémentaires dans les écoles situées en REP + pour les CE1 est difficile.

Néanmoins, pour cette rentrée scolaire, **le dédoublement physique concerne 419 classes (54 CP en REP, 230 CP en REP +, 135 CE1 en REP +) soit plus de 65 % des classes.**

La co-intervention concerne 216 classes (5 CP en REP, 63 CP en REP + et 148 CE1 en REP+).

mail : presse@marseille.fr
tél. : 04 91 14 64 63 - fax : 04 91 14 65 07
portable : 06 32 28 93 71
54, rue Caisserie - 13002 Marseille
espace presse en ligne : www.marseille.fr

La restauration scolaire
Les avancées de la nouvelle Délégation de Service Public

Le bien-être des enfants, au coeur de l'accueil méridienne

La Ville de Marseille a mis en place un dispositif visant à faire de la pause méridienne un moment de détente.

La municipaliét a transformé ses réfectoires en 216 self-services pour les élémentaires.

Les enfants sont accueillis dans un environnement plus agréable et plus confortable qui favorise leur autonomie et augmente la capacité d'accueil de la restauration.

Ils ont le choix entre deux aliments de la même catégorie nutritionnelle pour l'entrée, le produit laitier et le dessert. Le plat principal est unique.

Les améliorations de la nouvelle délégation de service public

La nouvelle délégation de service public de la restauration scolaire a été confiée à la société Sodexo suite au vote du Conseil Municipal du 25 juin 2018.

Les repas sont élaborés sous le contrôle de diététiciens (selon les recommandations nutritionnelles du Programme National Nutrition Santé), confectionnés dans la cuisine centrale de la société Sodexo, livrés chaque jour en liaison froide et servis par le personnel municipal de restauration entre 11h30 à 13h30.

Les menus allient alimentation variée, goût, équilibre alimentaire et respect de l'environnement.

Le nouveau cahier des charges prévoit des améliorations notoires :

*** Le renforcement de la qualité et de la sécurité des prestations alimentaires**

Dorénavant, **50%** des produits servis toute l'année dans les écoles seront issus de l'**agriculture biologique**.

Par ailleurs, les cycles courts, les labels et les **producteurs locaux** seront favorisés afin d'offrir à nos enfants des **repas de qualité et de saison**.

*** Des actions en matière d'environnement et de développement durable**

La Ville de Marseille s'engage pour l'environnement en déployant des **barquettes biodégradables et compostables** pour une partie de la prestation et contre le gaspillage en **offrant à des associations caritatives les repas qui n'auraient pas été servis**.

Le nouveau contrat prévoit également des actions pédagogiques comme l'installation dans certains restaurants scolaires en self et après expérimentation, "**de tables de tri simple avec pesées**". Cette table permettra de trier les déchets, de les peser pour évaluer la quantité jetée.

Nous sommes Marseille
mail : presse@marseille.fr
tél. : 04 91 14 64 63 - fax : 04 91 14 65 07
portable : 06 32 28 93 71
54, rue Caisserie - 13002 Marseille
espace presse en ligne : www.marseille.fr
VILLE DE MARSEILLE www.marseille.fr

La Municipalité veille à ce que tous les enfants puissent être accueillis à la cantine, quelle que soit la situation financière des familles. Les tarifs sont ainsi attribués en fonction du quotient familial CAF. Aussi, **durant l'année scolaire 2017/2018, sur les 68 000 enfants inscrits à la cantine, 15 000 d'entre eux bénéficiaient d'un tarif réduit.**

Enfin, La Ville de Marseille et la société Sodexo prévoient d'adapter les repas à chaque cas particulier, notamment pour les enfants souffrant de troubles de santé ou d'allergies alimentaires. L'enfant porteur d'une maladie chronique ou génétique ou d'un handicap peut être accueilli dans les restaurants scolaires sur la base d'un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS).

mail : presse@marseille.fr
tél. : 04 91 14 64 63 - fax : 04 91 14 65 07
portable : 06 32 28 93 71
54, rue Caisserie - 13002 Marseille
espace presse en ligne : www.marseille.fr

Le Plan Ecole d'Avenir
Un programme d'actions sans précédent

Chaque année, la Ville de Marseille poursuit son investissement pour la rénovation et la modernisation de ses écoles en assurant la construction, la reconstruction, l'extension et l'entretien de ses 444 écoles.

Afin d'intensifier et d'accélérer son engagement en faveur de l'éducation, la Ville met en place le « Plan École d'Avenir » qui vient compléter les investissements déjà existants.

Ce projet prévoit la démolition et la reconstruction de 34 équipements, performants et adaptés à l'évolution des pratiques scolaires.

Parmi les **34** établissements concernés, **28** datant des années 70 seront reconstruits et **6 nouveaux groupes** scolaires seront créés d'ici 2025.

Chaque établissement comprendra u**n gymnase, un plateau d'évolution sportive, des équipements adaptés aux supports éducatifs numériques, un bâti répondant aux normes environnementales avec le label BEPOS.**

Ce plan couvre l'ensemble des secteurs de Marseille afin d'anticiper les futurs besoins démographiques de la Ville.

La municipalité a fait le choix d'un marché de partenariat permettant de mettre en place immédiatement la construction de ces écoles.

Grâce à ce marché, la Ville donne un coup d'accélérateur à son action éducative tout en poursuivant les investissements prévus chaque année dans les autres établissements scolaires.

Pendant toute la durée des travaux, qui s'échelonneront de 15 à 20 mois, la continuité d'accueil pédagogique et de restauration sera maintenue dans un objectif optimal.

La livraison des premières écoles est attendue pour la rentrée 2021.

mail : presse@marseille.fr
tél. : 04 91 14 64 63 - fax : 04 91 14 65 07
portable : 06 32 28 93 71
54, rue Caisserie - 13002 Marseille
espace presse en ligne : www.marseille.fr

Les travaux dans les écoles

Outre le Plan École d'Avenir, la Ville poursuit chaque année son investissement dans la rénovation et la modernisation de ses 444 écoles.

Depuis 1995, 700 millions d'euros ont été consacrés par la Municipalité à l'entretien et l'expansion du patrimoine scolaire.

Les travaux de l'année 2018

En 2018, plus de 40 millions d'euros ont été investis pour ces opérations et les vacances scolaires ont été mises à profit pour mener à bien de nombreux chantiers.

Les opérations les plus significatives ont concerné cette année :

- les groupes scolaires Bugeaud (3ème), Raymond Teisseire (8ème), Parc Dromel (10ème), Air Bel (11ème), Saint Jérôme Village (13ème), Saint-Louis le Rove (15ème), Saint-Louis Gare (15ème), Saint-Antoine Thollon (15ème), Arenc Bachas (15ème),
- les écoles maternelles de la Jouvène (11ème), la Bricarde (15ème), les élémentaires Korsec (1er), les Accoules (2ème), Félix Pyat (3ème), Franklin Roosevelt (5ème),
- la création d'unité de restauration, restructuration des locaux, extension, réfection de verrière et réhabilitation…,
- la réfection des toitures, des cours, des sols ou encore des menuiseries dans tous les secteurs de Marseille.

Marseille lutte contre le vandalisme

A ces chantiers, s'ajoutent les réparations dues aux actes de vandalisme toujours plus importants et plus coûteux depuis 10 ans. **Deux millions d'euros sont ainsi consacrés à la sécurisation des enceintes scolaires par l'installation de visiophones.**

Ce niveau d'investissement permet que l'ensemble des écoles soit conforme à la réglementation afin d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions.

La poursuite de l'extension du patrimoine scolaire

Pour accompagner le développement urbain de la cité et doter les secteurs qui accueillent de nouvelles familles, des infrastructures sont nécessaires.

mail : presse@marseille.fr
tél. : 04 91 14 64 63 - fax : 04 91 14 65 07
portable : 06 32 28 93 71
54, rue Caisserie - 13002 Marseille
espace presse en ligne : www.marseille.fr

La ville de Marseille travaille à la construction de 3 nouvelles écoles :

- La nouvelle **école primaire André Allar, située au centre du projet d'écoquartier baptisé « smartseille » dans le 15ème arrondissement,** a ouvert ses portes en septembre 2018, elle peut accueillir 8 classes.
- L'ouverture de **l'école primaire Chanterelle** (1er) avec 8 classes est prévue pour la rentrée 2019-2020 et **l'école Ruffi** (3ème) sera livrée à la rentrée 2020 et accueillera 20 classes.
- Un concours est lancé en 2018 pour l'école **Loubon / Jolie Manon** (3ème).

En 4 ans (2017 - 2020), la dynamique impulsée par la municipalité va permettre de livrer 5 équipements scolaires performants et innovants : Rouet Charles-Allé (8ème), Sainte-Marthe Audisio (14ème), André Allar (15ème), Chanterelle (1er) et Ruffi (3ème).

mail : presse@marseille.fr
tél. : 04 91 14 64 63 - fax : 04 91 14 65 07
portable : 06 32 28 93 71
54, rue Caisserie - 13002 Marseille
espace presse en ligne : www.marseille.fr

L'école numérique

Dans un monde qui évolue très vite, le développement du numérique dans les pratiques éducatives ainsi que la préparation des jeunes à vivre dans la société numérique engagent notre système d'éducation et de formation.

C'est pourquoi, **la Ville de Marseille a décidé, dès 1999,d'équiper les écoles maternelles et élémentaires de matériel informatique.**

Marseille se distingue aussi par sa volonté de développer les nouvelles technologies.

En 2011, elle a mis à disposition **l'espace numérique de travail (ENT)** qui préfigure l'école numérique de demain, en permettant à tous les acteurs de la communauté éducative de communiquer, de stocker, de partager des informations dans un espace sécurisé, accessible à partir de n'importe quel ordinateur connecté à Internet.

Depuis 2015, pour répondre à l'évolution des pratiques pédagogiques et pour favoriser l'accès des élèves aux savoirs dans des conditions optimales, la ville a doté **75 écoles élémentaires de classes mobiles informatiques,** composées d'une valise comportant 16 tablettes, un ordinateur portable pour l'enseignant, un vidéo-projecteur, un dispositif de stockage et de rechargement et un accès wifi. **Le déploiement de ces classes mobiles se fera progressivement pour s'étendre sur l'ensemble des 227 écoles élémentaires**.

Grâce au travail partenarial entre la Ville de Marseille et l'association Youth Camp Expériences, **6 classes élémentaires marseillaises ont intégré, durant l'année scolaire 2017-2018, le projet reCréation Lab pour réaliser un livre numérique en réseau sur le thème de la Ville connectée.** Ce livre co-écrit par les élèves, en relation avec des journalistes, a permis de mettre en valeur les richesses du territoire.

mail : presse@marseille.fr
tél. : 04 91 14 64 63 - fax : 04 91 14 65 07
portable : 06 32 28 93 71
54, rue Caisserie - 13002 Marseille
espace presse en ligne : www.marseille.fr

Les chiffres de la rentrée 2018/2019

444 écoles
217 maternelles, 203 élémentaires et 24 primaires

Près de **77 000 élèves**
30 136 en maternelle **et 46 684** en élémentaire

419 classes dédoublées
(54 CP en REP, 230 CP en REP +, 135 CE1 en REP +)
soit plus de **65 % des classes**

216 classes concernées par la co-intervention
(5 CP en REP, 63 CP en REP + et 148 CE1 en REP+)

318 restaurants scolaires
dont **216** self-services (seules les élémentaires sont concernées)

Plus de **6 millions** de repas servis en 2017 / 2018

Plus de **68 000** enfants inscrits à la cantine en 2017 / 2018

50 000 repas en moyenne servis quotidiennement

15 000 pensionnaires bénéficient du tarif réduit

Prix du repas au 1er septembre 2018 :
Tarif normal : **3,61 €**
Tarif réduit : **1,80 €**

mail : presse@marseille.fr
tél. : 04 91 14 64 63 - fax : 04 91 14 65 07
portable : 06 32 28 93 71
54, rue Caisserie - 13002 Marseille
espace presse en ligne : www.marseille.fr

Les écoles visitées pour la rentrée 2018-2019

École publique Mazargues Beauchêne
5 avenue Marie Balajat (9e arrondissement)

Directrice : Marion ROLLAND

2 classes maternelles : 49 élèves

4 élémentaires : 98 élèves

Total : 147 élèves

École privée Sainte Marguerite
20 boulevard Baude (9e arrondissement)

Directrice : Valérie DAM SEC PAU

3 classes maternelles : 83 élèves

5 classes élémentaires : 137 élèves

Total : 220 élèves

mail : presse@marseille.fr
tél. : 04 91 14 64 63 - fax : 04 91 14 65 07
portable : 06 32 28 93 71
54, rue Caisserie - 13002 Marseille
espace presse en ligne : www.marseille.fr

CONTACTS PRESSE

Responsable du service de presse de la Ville de Marseille

Charlène GRIMAUD
04 91 14 64 25
cgrimaud@marseille.fr

Responsable adjoint du service de presse de la Ville de Marseille

Anthony GIORDANO
04 91 14 64 37
agiordano@marseille.fr

Attachées de presse à la Ville de Marseille

Aurore VINCENT
04 91 14 64 90
avincent@marseille.fr

Lorène PRUDHOMME
04 91 14 64 36
lprudhomme@marseille.fr